

Délibération n°2022-03-19
Réf. Nomenclature « Actes » : 7.52

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, subventions et participations au titre de l'année 2022

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Stéphanie Gautier et Pascal Montigny ne prennent part ni au débat ni au vote concernant l'association SILn'19.

Christophe Arfeuillère, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Tony Cornelissen, Christophe Tur et Éric Ziolo ne prennent part ni au débat, ni au vote concernant le club d'entreprises HAUTE CORREZE ECO.

Pierre Chevalier et Eric ZIOLO ne prennent part ni au débat ni au vote concernant l'association Radio Bort Artense.

Le président expose les concours, subventions et participations au titre de l'année 2022 :

Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
MANACOM	500,00 €
Achat Public Responsable (3AR)	1 100,00 €
Mission Locale de Haute-Corrèze	26 664,00 €
TOTAL	28 264,00 €

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
SYMA A89	43 959,50 €
TOTAL	43 959,50 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
MAM STRAM GRAM 19 (Chirac Bellevue)	500,00 €
MATTEO REZCO (Ussel)	500,00 €
MOUVANCE (Saint Setiers)	300,00 €
Tamaris (Sornac)	800,00 €
Les Petites Crapouilles (Liginiac)	800,00 €
Espace de vie sociale Les Ptits Bouts (Peyrelevade)	1 000,00 €
SILn'19 (Neuvic)	1 600,00 €
Radio Vassivière (Royère de Vassivière)	2 000,00 €
Lieu Accueil Enfants Parents les Ptis Bouts (Peyrelevade)	2 318,00 €
Station Sports Nature Vézère Monédières (Treignac)	2 500,00 €
Association « Coup de Main » (Sarroux-Saint-Julien)	3 300,00 €
Association « Aile » (Ussel)	3 300,00 €
Association « Gorges de Haute Dordogne » (Neuvic)	3 300,00 €
Association du personnel de Haute-Corrèze Communauté (Ussel)	4 000,00 €
RGN la Luzège (Saint Pantaléon de Lapeau)	5 000,00 €
Centre d'art contemporain (Meymac)	5 000,00 €
Les Gabares de Haute-Dordogne (Soursac)	4 000,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie de Bugeat	4 310,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie de Sornac	4 568,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie d'Eygurande	5 306,00 €
Radio Bort Artense	7 502,20 €
Fondation Marius Vazeille (Meymac)	9 000,00 €

La Dordogne de Villages en Barrages (Gros Chastang)	10 000,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie du Canton de Bort	11 915,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie des Gorges de Haute-Dordogne	11 988,00 €
Station Sports Nature Haute-Corrèze Kayak Club (Ussel)	28 430,00 €
Station Sports Nature Haute-Dordogne (Neuvic)	64 000,00 €
TOTAL	197 237,20 €

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Club entreprises Haute-Corrèze Eco	5 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	5 000,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

